

Procès-verbal N°42 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 05 Juin 2025
À :	14h00
Présidence :	M. Jean Pierre RIEU
Présents :	Mme Cendrine MENUQUIER, Mr Bernard PERIS,
Absent(s) :	Mr Pierre Jean JULLIAN, Mr Patrick AURILLON

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.
A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.
(Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°41 de la réunion du Jeudi 22 Mai 2025.

RETOUR CSR – INFORMATION

Dépt 2 Poule A

Match : N° 28540394 du 25/05/2025
ST.O AIMARGUES 2 (D2) / ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2)
ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2) Battu par pénalité.

Dépt 2 Poule A

Match : N° 28540398 du 25/05/2025
NIMES C.O. SOLEIL LEV. NIM 1 (D2) / F.C CHUSCLAN LAUDUN 2 (D2)
F.C CHUSCLAN LAUDUN 2 (D2) Battu par pénalité sans en reporter le bénéfice a NIMES C.O. SOLEIL LEV. NIM 1 (D2).

Dépt 2 Poule A

Match : N° 28540369 du 13/04/2025
E.S THÉZIÉROISE 1 (D2) / A.S. DE CAISSARGUES 1 (D2)
A.S. DE CAISSARGUES 1 (D2) Battu par pénalité pour en reporter le bénéfice à l'équipe d'E.S THÉZIÉROISE 1 (D2)

Dépt 2 Poule A

Match : N° 28540371 du 13/04/2025
U.S. GARONNAISE 1 (D2) / ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2)
U.S. GARONNAISE 1 (D2) Battu par pénalité pour en reporter à l'équipe d'ALL FIVE ACADEMIE AFA 1 (D2).

Dépt 3 Poule A

Match : N° 28537607 du 25/05/2025
A.S LE COLLET 1 (D3) / S.S.B. LA GD COMBE 2 (D3)
S.S.B. LA GD COMBE 2 (D3) Battu par forfait.
Par application de l'Art.81 des RG le club de S.S.B. LA GD COMBE 2 ayant fait forfait dans l'une des deux dernières journées du championnat **est déclaré Forfait Général.**



Dépt 3 Poule A

Match : N° 28537586 du 27/04/2025

LM/STA SEDISUD 1 (D3) / U.S MONOBLET 2 (D3)

LM/STA SEDISUD 1 (D3) Battu par pénalité pour en reporter le bénéfice a l'équipe de U.S MONOBLET 2

Dépt 3 Poule A

Match : N° 28537573 du 23/03/2025

F.C PONTIL PRADEL 1 (D3) / LM/STA SEDISUD 1 (D3)

LM/STA SEDISUD 1 (D3) Battu par pénalité pour en reporter le bénéfice a l'équipe de F.C PONTIL PRADEL 1.

Dépt 3 Poule A

Match : N° 28537595 du 11/05/2025

S.C ANDUZE 2 (D3) / LM/STA SEDISUD 1 (D3)

LM/STA SEDISUD 1 (D3) Battu par pénalité pour en reporter le bénéfice a S.C ANDUZE 2 (D3).

Dépt 3 Poule C

Match : N° 28536895 du 25/05/2025

ST GILLES AEC 2 (D3) / S.C NIMOIS 1 (D3)

S.C NIMOIS 1 (D3) Battu par forfait.

Par application de l'Art.81 des RG le club de S.C NIMOIS ayant fait forfait dans l'une des deux dernières journées du championnat est déclaré Forfait Général.

Dépt 3 Poule C

Match : N° 28536870 du 13/04/2025

U.S. GARONNAISE 2 (D3) / NIMES MAS DE MINGUE 1 (D3)

U.S. GARONNAISE 2 (D3) Battu par pénalité pour en reporter le bénéfice à NIMES MAS DE MINGUE 1 (D3)

Dépt 4 Poule D

Match : N° 28550357 du 25/05/2025

G.C GALLICIAN 1 (D4) / A.S VENEJAN 1 (D4)

A.S VENEJAN 1 (D4) Battu par forfait.

Par application de l'Art.81 des RG le club d'A.S VENEJAN ayant fait forfait dans l'une des deux dernières journées du championnat est déclaré Forfait Général.

RETOUR DISCIPLINE – INFORMATION

Dépt 2 Poule A

Match : N° 28540353 du 16/03/2025

E.S THÉZIÉROISE 1 (D2) / U.S. GARONNAISE 1 (D2)

E.S THÉZIÉROISE 1 (D2) Battu par pénalité pour en reporter le bénéfice à U.S. GARONNAISE 1 (D2)

Dépt 2 Poule A

Match n°28540369 : du 13/04/2025.

THEZIERS ES 1 (D2) / CAISSARGUES (D2)

CAISSARGUES (D2) Battu par pénalité pour en reporter le bénéfice à l'équipe de THEZIERS E. S.

Dépt 4 Poule B

Match : N° 28547098 du 16/03/2025

F.C ST QUENTIN 1 (D4) / S.C FOURNES 1 (D4)

Match perdu par pénalité aux deux équipes.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Pierre Rieu



La Secrétaire

Mme Cendrine MENUDIER

